

# PROJET PEDAGOGIQUE

## ALSH de



## Vacances d'été 2017



# Sommaire

I.	Le projet éducatif du Syndicat Intercommunal de Chadieu et du CPIE. ....	3
II.	L'éducation populaire à l'environnement et au développement durable (EPEDD) .....	4
III.	Les activités .....	5
IV.	Relation avec les familles .....	6
V.	Relation lors du séjour .....	6
VI.	Vie quotidienne .....	7
VII.	Le rythme de vie .....	7
VIII.	Organisation de la vie du groupe .....	8
IX.	Le travail d'équipe .....	8
X.	Le rôle de chacun .....	9
XI.	Conclusion : .....	10



## I. Le projet éducatif du Syndicat Intercommunal de Chadieu et du CPIE.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement s'inscrit dans les actions d'éducation populaire du CPIE Clermont-Dômes sur les sites de Theix et de Chadieu.

L'ALSH de Chadieu par l'intermédiaire du partenariat entre le **Syndicat Intercommunal de Chadieu et du CPIE Clermont-Dômes** s'est défini des orientations qui affirment son **projet éducatif** :

- Favoriser le contact direct avec la nature.
- Développer des approches émotionnelles, imaginaires, sensorielles, ludiques, au même titre que l'approche scientifique.
- Susciter la curiosité, l'attention, l'observation.
- Permettre des approches individuelles, pour construire sa propre « histoire » dans une relation privilégiée, familière avec la nature.

Le projet éducatif définit les grandes orientations du projet pédagogique de l'ALSH de Chadieu. Ainsi dans l'action que nous allons mener l'éducation à l'environnement va être une priorité. A cette spécificité, nous devons allier deux impératifs :

- **que chaque enfant vive des vacances de qualité**
- **garantir la sécurité physique et affective de chaque enfant (en considérant l'individu dans le groupe)**



## II. L'éducation populaire à l'environnement et au développement durable (EPEDD)

La nature biogéographique du site de Chadieu (30 hectares de prairies et de forêt) et la localisation de la structure sur la commune d'Authezat située dans le val d'Allier, nous amène à nous intéresser tout naturellement aux activités d'Education Populaire à l'Environnement, qui orienteront principalement cet ALSH. Eduquer à l'environnement est l'orientation principale de l'ALSH des mercredis après-midi. Mais comment cela se manifeste-t-il dans notre fonctionnement quotidien ? Précisons tout d'abord, qu'éduquer à l'environnement ne se résume pas à pouvoir identifier des fleurs, étudier la forêt ou trier ses déchets... Tout ceci en fait mais ce n'est, heureusement pas, son seul objectif ! Le pan transversal à cet EPEDD dans un contexte loisirs reste l'épanouissement, l'enrichissement et le développement de l'enfant à travers ses vacances. Outre les activités ludiques, techniques et créatives, nous visons à ce que les enfants s'épanouissent dans un contexte sécurisé. L'éducation populaire à l'environnement se pratique au pluriel en diversifiant les approches : imaginaire, rationnelle, sensorielle., de manière à répondre aux besoins et moyens de tous les publics. L'enfant est l'acteur de ses vacances et participe aux vacances des autres, voilà pourquoi nous défendons au sein de cet ALSH des valeurs sociales auxquelles nous sommes attachés, tels que :

- la solidarité ;
- le respect mutuel ;
- le partage ;

Un centre de loisirs nature, doit offrir la possibilité à un enfant de vivre des moments simples et de cultiver une cohérence entre des idées et des actes. Cette cohérence se vit tout au long de la journée :

1. aller explorer, fouiller, découvrir la nature,
2. faire un cache-cache en forêt ou s'allonger dans l'herbe durant le temps calme,
3. aménager des lieux (extérieurs ou intérieurs) pour qu'ils soient pratiques et agréables,
4. s'émerveiller des petites trouvailles,
5. prendre le temps et profiter des espaces,
6. se baigner, randonner ou goûter une carotte du jardin,
7. faire un grand jeu « de pleine nature »,
8. cuisiner une tarte aux pommes,
9. comprendre « comment ça marche »,
10. appréhender le monde par des activités manuelles avec des éléments naturels.

L'éducation à l'environnement s'illustre dans une certaine cohérence à travers nos actions et nos comportements. Par exemple, un adulte n'est pas cohérent s'il demande aux enfants d'éteindre les lumières et s'il ne le fait pas lui-même.

L'ensemble de ces valeurs et des principes doivent être présents dans nos actions et seront donc la source d'inspiration des différents points du projet pédagogique qui offre le cadre d'épanouissement des enfants lors de leurs séjours.

**OBJECTIFS :**

- Développer une sensibilité, un respect de l'environnement.
- Mettre en place des projets liés à l'environnement en fonction de l'âge des enfants.
- Partager une expérience de vie au sein de la nature.

**MOYENS :**

- Prendre le temps de découvrir le milieu qui nous entoure.
- Etre cohérent dans nos actions (être vigilant au gaspillage d'énergie et de nourriture...).

**PLACE DE L'ADULTE :**

- L'adulte doit pouvoir amener des apports techniques sur la thématique envisagée.
- L'adulte doit accompagner l'enfant dans ses découvertes et lui permettre de faire par soi-même.

**III. Les activités****OBJECTIFS :**

- Permettre à chaque enfant d'être acteur dans le déroulement de ses vacances.
- Travailler à partir de l'envie des enfants : susciter et révéler des envies, puis s'en servir pour arriver à une activité.
- Développer les thématiques de l'ALSH (oiseaux, pêche, cuisine, orientation, rivière, cabanes...)
- Proposer des activités ludiques et formatrices permettant la construction de chacun.
- Garantir la sécurité physique et affective du groupe et de l'individu.

**MOYENS :**

- Solliciter les envies des enfants.
- Permettre un réel choix parmi les activités.
- Former des sous-groupes.
- Organiser des petites réunions.
- Introduire des jeux ou des activités formellement ou informellement.
- Aménager le lieu pour générer des envies, voire des projets.
- Gérer le suivi des projets (la construction de soi, l'apprentissage et l'autonomie sont sous-jacents au projet).
- Faire prendre conscience aux enfants des contraintes de temps (durée du séjour) ainsi que des moyens humains et matériels pour construire un projet réalisable.
- Donner des moyens techniques qui permettront aux enfants d'être autonomes sur le projet (malle d'activité).
- Rendre l'enfant acteur de l'activité (participation au déroulement et rangement)
- Donner des consignes claires notamment en ce qui concerne la sécurité.

**PLACE DE L'ADULTE :**

- Etre attentif aux envies et aux projets, discuter avec les enfants pendant les temps formels et informels pour se projeter avec eux sur le séjour.
- Préparation, connaissance de son activité et du matériel nécessaire.
- L'adulte doit être garant de l'adaptation du projet aux contraintes du milieu et aux capacités des enfants. L'échec du projet n'est pas anodin.
- L'adulte doit veiller à l'autonomie, à la participation et à l'intérêt de chacun.



- L'adulte doit être attentif à la gestion de tous les moments de l'activité (préparation, déroulement, rangement).
- Partager l'intérêt porté aux animations (enthousiasme de l'animateur).
- Veiller à la sécurité.

## IV. Relation avec les familles

### OBJECTIFS :

- Chaque animateur doit être capable de rendre transparent notre fonctionnement.

### MOYENS :

- Lettre aux familles avant le début du séjour.
- Lors de la première rencontre, les mettre en confiance, les rassurer.
- Se présenter, présenter le déroulement du séjour.
- Gestion de l'aspect matériel (sacs, doudoux, chaussures et affaires de change...)
- Informer les familles des divers problèmes rencontrés (comportement, soin à l'infirmerie, activité).

### ROLE DE L'ADULTE :

- L'adulte doit veiller à son comportement (être positif et accueillant) et à son apparence. Il est porteur des valeurs du Syndicat Intercommunal de Chadieu et du CPIE Clermont-Dômes.
- L'adulte doit être disponible pour que l'enfant trouve rapidement des repères.
- L'adulte est garant des affaires des enfants pour assurer un sentiment de sécurité.

## V. Relation lors du séjour

### FINALITE :

- Tendre vers un respect mutuel, un sentiment de sécurité physique et affective et une relation de confiance.

### MOYENS :

- Permettre des affinités sans générer des exclusions : favoriser ces relations durant les temps informels (exemple : temps calme, repas).
- Faire des réunions de régulation, mais réunir le groupe ne signifie pas nécessairement gérer une crise, un conflit.
- Convenir d'un cadre et de règles de vie, avec les enfants, en fonction des contraintes du milieu.
- Respect des droits de l'enfant

### ROLE DE L'ADULTE :

- Pendant les réunions, l'animateur est force de proposition en vertu de son statut d'expert des contraintes de « la maison ». Il est également médiateur et membre à part entière du groupe.
- L'adulte adapte son intervention aux différents moments de la journée.

- L'adulte peut ne pas savoir et doit pouvoir le dire sereinement.
- Au sein de l'équipe, il n'y a pas « un flic » et un permissif. Chacun doit assumer sa part d'autorité comme son statut de repère affectif.
- Etre le référent ne signifie être LE modèle.
- Les difficultés de relation entre enfants, entre adultes et enfants doivent se gérer au moment des réunions entre adultes où le recul et l'échange amènent plus d'objectivité.

## VI. Vie quotidienne

### OBJECTIFS :

- Respect de l'enfant et de son intimité.
- Apprendre à vivre en collectivité.
- Permettre à chaque enfant d'être acteur dans la vie du groupe.
- Assurer une bonne hygiène de vie quotidienne.
- La sécurité physique, affective et alimentaire.
- Le repas est un temps pour se nourrir, manger, se détendre, se régénérer, échanger.

### MOYENS :

- Chaque animateur possède une liste des particularités sanitaires et alimentaires des enfants.
- Chaque animateur possède une trousse de soins.
- Créer des repères pour les enfants (repère les lieux, les adultes...).
- Les enfants sont acteurs pendant les temps de repas (service, rangement...), ils goutent à tout.
- L'avant et l'après repas sont calmes.

### ROLE DE L'ADULTE :

- Veiller à l'hygiène des enfants.
- Chaque animateur est responsable du suivi et du bon état de sa trousse de soins.
- Connaître les endroits où se trouvent les enfants.
- Etre attentif.
- L'animateur doit régulièrement consulter les infos sanitaires et alimentaires.
- Veiller à ce que chaque enfant se nourrisse correctement.

## VII. Le rythme de vie

### OBJECTIFS :

- Proposer des adaptés aux différents moments de la journée.

### MOYENS :

- Des moments calmes sont prévus dans la journée.
- Adapter les rythmes journaliers aux différents contextes et agencer les activités selon l'état physique des enfants.

### ROLE DE L'ANIMATEUR :

- Sortir du rythme habituel et cadré du centre, lors d'activités plus épuisantes.
- Veiller aux signes de fatigue.

- Etre garant du respect des différents moments de la journée.
- S'assurer que chacun évolue à son rythme.

## VIII. Organisation de la vie du groupe

### OBJECTIFS :

- Aménager des lieux adaptés au groupe, à l'âge des enfants et à la réglementation.
- Assurer le bien-être des enfants.

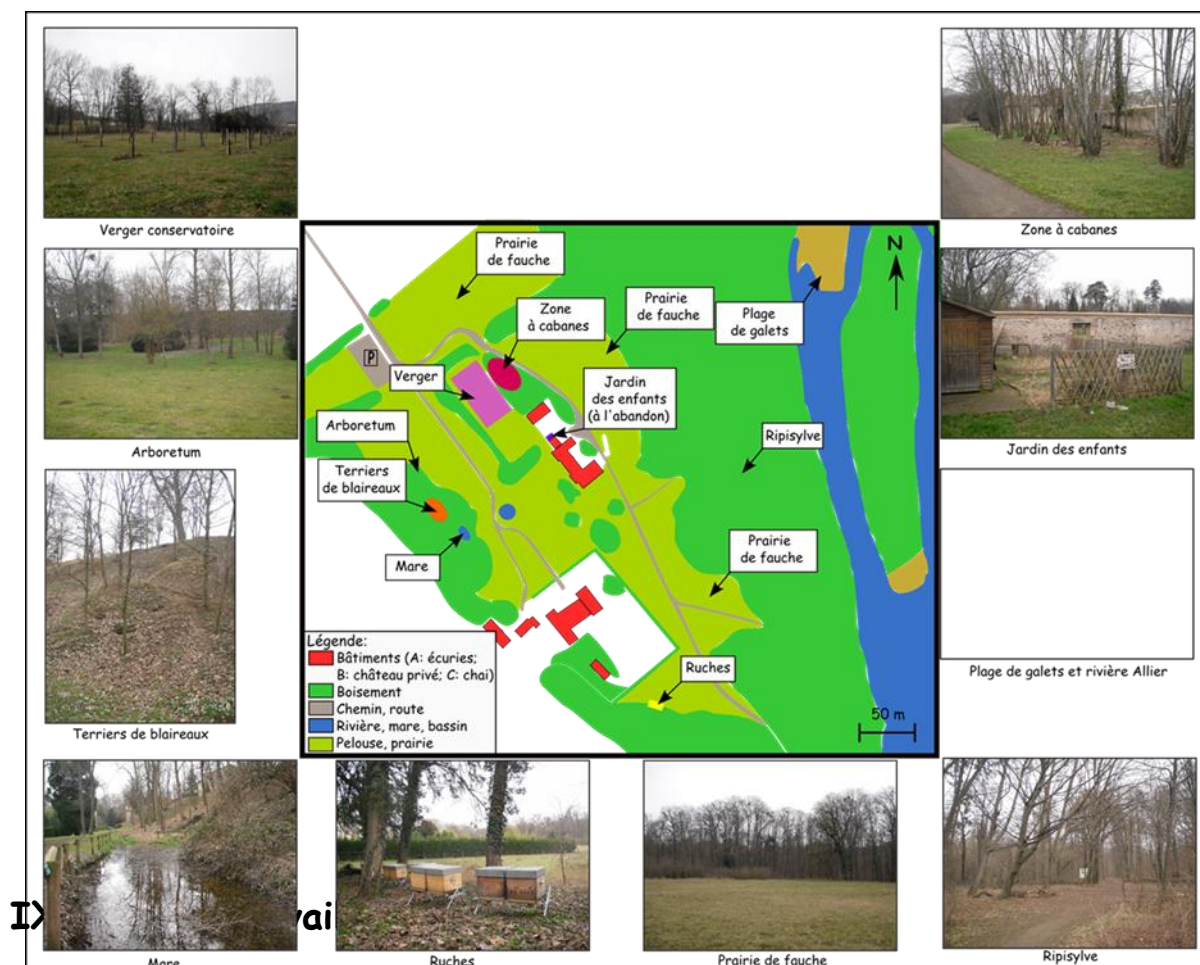
### MOYENS :

- Aménagement d'un lieu de vie, offrant le plus de confort possible aux enfants, et prévoir un bâtiment de repli en cas de mauvais temps.
- Aménager des lieux d'activité sur lesquels les enfants pourront être autonomes (malle de jeu pour les temps calmes).

### PLACE DE L'ADULTE :

- Etre garant de la gestion des aménagements.
- Etre garant du bien-être des enfants.

### ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT SUR UN SITE RICHE ET SECURISE :



### OBJECTIFS :



- Respecter le projet pédagogique.
- Etre responsable de ses actes.
- Droit de s'exprimer sur le fonctionnement.
- Etre capable de parler de tout (ce qui va et ce qui ne va pas).
- Etre disponible.
- Ne pas hésiter à demander face à ses propres lacunes.
- Etre en accord sur un certain nombre de règles incontournables.
- Trouver sa place dans l'équipe (direction, animation, personnel technique).
- Droits de la convention collective.

#### **MOYENS :**

- Chaque animateur aura le projet pédagogique en sa possession.
- Des réunions fréquentes.
- Accepter les idées différentes.
- Etre à l'écoute des autres animateurs.
- Formation et information technique et autre, entre animateurs.
- L'équipe de direction a un rôle de formation, et intervient dans l'animation.
- Valoriser et répertorier les différentes compétences.

#### **ROLE DE L'ANIMATEUR :**

- Pouvoir justifier ses actes, si nécessaire, auprès de l'équipe (animation, direction, organisateurs) et du public (enfants, familles).
- Travailler sur la critique (positive ou négative) de soi et des autres, mais toujours de façon constructive. (NB : la critique nécessite d'y mettre les formes !!!)
- Etre capable d'identifier ses propres compétences et lacunes.

## **X. Le rôle de chacun**

#### **LE DIRECTEUR DE L'ALSH :**

- ✓ Il établit le projet pédagogique et est garant de sa mise en œuvre.
- ✓ Il veille à la sécurité physique et affective des participants.
- ✓ Il assume les contraintes administratives et la gestion du personnel.
- ✓ Il est responsable de l'équipe mais aussi formateur et doit être à l'écoute de tous.
- ✓ Il veille à l'état de santé des enfants, dispense les premiers secours et administre les traitements prescrits par le médecin.

#### **LES ANIMATEURS :**

- ✓ Ils mènent des animations en accord avec le projet pédagogique.
- ✓ Ils suscitent et font vivre des activités variées en tenant compte des intérêts, des besoins et des capacités des enfants.
- ✓ Ils participent activement à l'organisation et à la vie collective du centre.
- ✓ Ils sont des adultes référents.
- ✓ Ils assurent la sécurité physique et affective des enfants dans la vie quotidienne et les activités.
- ✓ Ils assurent auprès des enfants une présence continue.

## **XI. Conclusion :**

Pour finir, on peut dire que de participer à ce centre de loisirs et à son bon déroulement, ne peut qu'enrichir chacun d'entre nous. C'est une des nombreuses expériences de la vie !!! Et même si notre portefeuille d'animateur tend vers une sensation de vide, notre culture et notre fort intérieur se voient eux comblés de manière inestimable.

Car rien ne vaut le sourire d'un enfant à qui vous avez offert de bonnes vacances...